AR Prefecture
006-210600383-20250625-D_27_06_2025-DE
Reçu le 01/07/2025

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°27/2025
OBJET : DOTATION CANTONALE 2025

Conseillers en exercice :	27
Présents :	18
Excusés :	9
Pouvoirs :	7
Votants :	25

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Caroline RICORD.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christian GORACCI,
Laurence MARGAILLAN a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON,
Colette ZALMA a donné pouvoir à Lydie CHRETIENNOT
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur GORACCI, 1er adjoint, Rapporteur, expose au Conseil Municipal que la Commission Permanente Départementale se réunira le 27 juin pour voter la répartition de la Dotation Cantonale d'Aménagement pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation Cantonale d'Aménagement 2025 pour la réfection des voies communales suivantes :

- Chemin du Riou Merlet : réfection ponctuelle
- Chemin de la Cazette : Emplois partiels
- Chemin de la Treille : remis en état suite intempéries
- Chemin de l'Hubac : réfection partielle
- Chemin de la Brague : Réfection enrochement et enrobé suite intempéries
- Place des Pins : Réaménagement avec stationnements drainants partiels

AR Prefecture
006-210600383-20250625-D_27_06_2025-DE
Reçu le 01/07/2025

Monsieur GORACCI présente le plan de financement ci-après :

Dotation Cantonale d'Aménagement 2025 Plan de financement prévisionnel détaillé		
DEPENSES		**HT**
		Montant total H.T.
Montant total des dépenses (HT)		**657 467,50 €**
Travaux de voirie		**657 467,50 €**
RESSOURCES	**%**	**HT**
Aides Publiques	**62,10%**	**408 279,20 €**
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (montant estimé base DCA 2024)	6,93%	45 580,00 €
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes - Green Deal (demandé pas attribué)	27,58%	181 349,60 €
Etat DSIL 2025 (demandé pas attribué)	27,58%	181 349,60 €
Reste à charge de la commune HT	**37,90%**	**249 188,30 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER les travaux proposés ci-dessus,
D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,
D'APPROUVER le coût de la dépense de 657 467,50 € HT,
DE SOLLICITER la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2025 de 45 580,00 € pour cette opération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE les travaux proposés ci-dessus,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
APPROUVE le coût de la dépense de 657 467,50 € HT,
SOLLICITE la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2025 de 45 580,00 € pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 1 JUIL. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 1 JUIL. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l''objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.